

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

28 boulevard de la République
71100 CHALON SUR SAONE
ttes infos : www.infogreffe.fr
tél. : 03.85.90.07.80

RECEPISSE DE DEPOT

CORGEKO
6 RUE DE NOLAY
BP 98
71203 LE CREUSOT CEDEX

V/REF : MD/GT/5750
N/REF : 2007 B 70060 / 2011-A-1583

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 08/06/2011,

P.V. d'assemblée du 01/06/2011

- Transfert du siège 71300 MONTCEAU LES MINES, RUE DE CHATILLON

Statuts mis à jour

Concernant la société

A.M. TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
rue de Chatillon
71300 Montceau-les-Mines

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1583 le 08/06/2011

R.C.S. CHALON SUR SAONE 494 750 839 (2007 B 70060)

Fait à CHALON SUR SAONE le 08/06/2011,

Le Greffier



AM TRAVAUX
Société à responsabilité limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 35 Quai Général de Gaulle
71300 MONTCEAU LES MINES
494750839 RCS CHALON SUR SAONE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{ER} JUIN 2011

L'an deux mille onze,
Le 1er Juin,
A 20 heures,

Les associés de la société AM TRAVAUX, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, divisé en 500 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 35 Quai Général de Gaulle 71300 MONTCEAU LES MINES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Christophe MOINE, propriétaire de 250 parts sociales

Monsieur Patrice ARBET, propriétaire de 250 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Christophe MOINE, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

DA

AC

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 35 Quai Général de Gaulle, 71300, MONTCEAU LES MINES à Rue de Châtillon – 71 300 MONTCEAU LES MINES, et ce à compter rétroactivement du 1^{er} Mars 2011.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Rue de Châtillon – 71 300 MONTCEAU LES MINES"

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance.

